



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

associations

Question écrite n° 8240

Texte de la question

Alerté par l'Union des associations de tourisme de Bourgogne, M. François Sauvadet souhaite appeler l'attention de Mme le secrétaire d'Etat au tourisme sur la situation de plus en plus difficile du secteur associatif touristique. Les réglementations juridiques et fiscales sont de plus en plus complexes et extrêmement mouvantes. Les redressements fiscaux se multiplient et des dizaines d'associations sont aujourd'hui en péril mettant en jeu de très nombreux emplois. Il lui demande de bien vouloir lui présenter ses intentions afin de clarifier le cadre fiscal et juridique de ces associations, prenant en compte la diversité de ce secteur, ainsi que le calendrier prévisionnel de cette réforme importante pour l'emploi dans les zones rurales.

Texte de la réponse

Les associations de tourisme jouent un rôle de cohésion sociale important. Depuis leur origine, elles se sont attachées à favoriser l'accès au droit aux vacances et à développer le brassage social. Cette mission assurée par les associations ne peut se réaliser que dans un contexte juridique et fiscal clair. La multiplication des contentieux entre certains services de l'Etat et les associations ont amené le Premier ministre à confier à M. Goulard, conseiller d'Etat, une mission de réflexion et de propositions sur le régime fiscal des associations. Le secrétariat d'Etat au tourisme a été associé à ces travaux. Le rapport vient d'être remis à M. Lionel Jospin, Premier ministre. Le conseil national de la vie associative a été invité à présenter ses observations. Une instruction fiscale s'inspirant des conclusions et propositions de ce rapport devrait être prochainement élaborée à seule fin de clarifier et de stabiliser la situation fiscale des associations.

Données clés

Auteur : [M. François Sauvadet](#)

Circonscription : Côte-d'Or (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8240

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : tourisme

Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 décembre 1997, page 4749

Réponse publiée le : 13 avril 1998, page 2165